

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur SARAKA Kodjou Roland

Domicilier à Tagoura en sa qualité de bailleur.

Et Alangba Alassi Angèle Rose Coulibaly domicilié à
Tagiboué Université En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur M. SARAKA Kodjou Roland Qui met en location son local situé à Tagoura (Abao) au quartier Tagoura A usage Professionnel A monsieur Alangba Alassi Angèle Rose Coulibaly

Article 2

Le loyer mensuel est de 30.000 FCFA

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de Indéterminé

Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 08/03/2024

Le bailleur



Le locataire

Alangba Alassi Angèle Rose Coulibaly
Transfert d'Argent
Cel: 07 08 07 57 08